

académie  
Reims

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Marne

Châlons-en-Champagne, le 3 décembre 2019

L'inspecteur d'académie - Directeur  
académique des services de l'Education  
nationale de la Marne

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1er  
degré

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'Education nationale

**Objet : Mouvement intra-départemental 2020 des personnels enseignants du 1er  
degré de la Marne.**

Division des personnels

Affaire suivie par  
Catherine Broussard  
Doriane Khabbaz

Téléphone : 03.26.68.61.02

03.26.69.07.55

Mail : dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlet  
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne  
Cedex

Accueil du public  
du lundi au vendredi  
08h30-12h00 / 13h30-17h00

En vue des opérations du mouvement 2020, les agents qui souhaitent que leur situation soit étudiée en cas particulier peuvent d'ores et déjà entamer les démarches concernant leur demande.

Toute demande devra **obligatoirement être transmise pour le vendredi 14 février 2020 délai de rigueur** à la DSDEN de la Marne – Division des personnels – service du mouvement, accompagnée du document en annexe correspondant au type de demande.

La DSDEN fera ensuite suivre celle-ci soit au médecin de prévention au Rectorat, soit aux assistantes sociales. Les documents médicaux ou sociaux justifiant des situations des enseignants devront être joints **SOUS ENVELOPPE SCELLEE PORTANT LA MENTION : CONFIDENTIEL (préciser sur l'enveloppe : à l'attention du médecin de prévention ou à l'attention des assistantes sociales).**

Pour le directeur académique des services de  
l'Education nationale de la Marne,  
et par délégation la secrétaire générale des  
services départementaux de l'Education nationale,



Graziella De Sousa Ponte